

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 15 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Josette BESSE à Christine DEL PIE, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Marie Lise LHOMET à Frédéric ROUSSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Didier MATHIEU à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Jacques BOUQUENEUR.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 juin	Le 8 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2017-04-04 Signature de conventions de partenariat 2017 avec 6 associations culturelles à rayonnement extra-territorial

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire poursuit le développement de l'image du Sud Territoire de Belfort et souhaite s'associer au rayonnement ainsi qu'à son développement culturel. A cette fin, elle a décidé d'ouvrir un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud Territoire qui, fortes d'une image reconnue, proposent un programme de spectacles culturels variés se déclinant tout au long d'une saison culturelle ou lors d'un événement remarquable. Les interventions culturelles de ces 6 associations sont considérées comme d'intérêt public local.

Les 6 associations répondant aux critères de saisons de spectacle sur l'année 2017 et à rayonnement extra territorial (hors Sud Territoire) sont :

L'association Delle Animation,
La Maison Pour Tous de Beaucourt
L'association Grandvillars fait son show
L'association Vivre Ensemble de Brebotte
L'association Nuits d'été de Delle
L'association du Comité des Fêtes de Suarce

A ce titre, il est proposé une convention de partenariat entre chaque association et la CCST d'un montant de 10 000 euros à l'exception du Comité des fêtes de Suarce qui bénéficiera d'un partenariat de 3 000 euros. Cette somme est incluse dans le budget communication 2017 de la CCST. Chaque association s'engage à produire un compte rendu financier de ses actions.

La Communauté de Communes du Sud Territoire est associée à la promotion ainsi qu'au plan de communication de l'association ou de son organisme mandataire dans le cadre de l'année 2017.

Cette période concerne les spectacles produits de janvier à décembre 2017 (partie de saison 2016 – 2017, saison Estivale 2017 et partie de saison 2017 -2018).

Pour les spectacles des nuits de Milandre, ces spectacles étant bi-annuels (monté sur les deux années 2016 et 2017) la subvention versée correspond à 50 % du partenariat des spectacles 2017.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

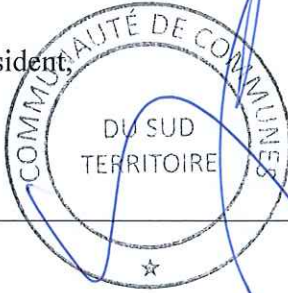
- **d'accorder la subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au titre du partenariat 2017 avec chacune des 5 associations suivantes présentant un intérêt public local**
 - **Delle – Animation**
 - **Maison pour tous de Beaucourt**
 - **Grandvillars fait son Show**
 - **Vivre Ensemble de Brebotte** (organisateur du « Son et Lumière »)
 - **Nuits d'été de Delle** (organisateur des « Nuits de Milandre »)
- **d'accorder la subvention d'un montant de 3 000,00 € (trois mille euros) au titre du partenariat 2017 au comité des fêtes de Suarce organisateur de la fête de l'Ane, manifestation présentant un intérêt public local,**
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires,**

- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 21 JUIN 2017

Le Président,



Le Président,

